

MAIRIE DE VERSONNEX
01210

Délibération n° : D2025005018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Date de la convocation : 12 mai 2025
Votes exprimés : 17

Séance du 19 mai 2025

Le 19 mai 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VERSONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

PRESENTS : Jacques DUBOUT (maire) - Patrick HEIDELBERGER – Donata ROTH - Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Michael BIRNER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT – Emeline HEDRICH - Roland MERLEAU - Céline PAUGET - Cyrille ROBERT - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

PROCURATIONS :- - Roxane PERRET donne procuration à Jacques DUBOUT – Evelyne MARTIN donne procuration à Donata ROTH

ABSENT : Jocelyne PERTY

Secrétaire de séance : Marie-Anne SOLETTI

OBJET : AVIS CONFORME SUR LA CARTE DEPARTEMENTALE DES ZONES COMPLEMENTAIRES D'ACCELERATION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Monsieur le Maire rappelle qu'une deuxième phase d'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables a été engagée, comme prévu dans l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023. Des zones complémentaires par filière de production ont été identifiées :

- AD 140 : école maternelle et élémentaire Yves de Tonnac
- AE 134 : maison de santé
- AI 65 : P +R
- AC 49 : Centre technique sécurité
- B876 : CERN
- AD 23 : parking, crèche, salle Pierre Jaques

Afin de pouvoir arrêter ces nouvelles zones complémentaires, l'avis conforme est sollicité auprès de la commune.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER**, les zones complémentaires d'accélération des énergies renouvelables pour la filière photovoltaïque, les parcelles cadastrées suivantes :
 - AD 140 : école maternelle et élémentaire Yves de Tonnac
 - AE 134 : maison de santé
 - AI 65 : P +R
 - AC 49 : Centre technique sécurité
 - B876 : CERN
 - AD 23 : parking, crèche, salle Pierre Jaques
- **D'AUTORISER**, Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision ;
- **DE CHARGER** M. Le Maire à transmettre cette délibération au référent préfectoral.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

M. Le Maire
Jacques DUBOUT



Secrétaire de séance
Marie-Anne SOLETTI

A blue ink signature of Marie-Anne Soletti is written over the text.

Rendu exécutoire
Le 21/05/2025
Publié
Le 22/05/2025